Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_253_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 22 octobre 2026

Délibération DB-253-2026

Objet : Pacte de gouvernance de Saint-Brieuc Armor Agglomération

L'an 2026 le 22 octobre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Olivier COLLIOU, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Olivier MEROT, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Violaine CATHELIER pouvoir à Philippe PIERRE, Mickaël COSSON pouvoir à Stéphane BRIEND, Laurent GUEGAN pouvoir à Fanny YOUNSI, Karine GUGUEN pouvoir à Arnaud LE BRETON, Isabelle IMBERT pouvoir à Boris GUILLOU, Aline LE BOEDEC pouvoir à Hervé GUIHARD, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Raphaël LE MEHAUTE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Carine MEROT pouvoir à Olivier MEROT, Jean Charles MINIER pouvoir à Marc PICQUETTE, Pascale RIMAURO pouvoir à Sylvie GUIGNARD,

MEMBRES ABSENTS

Hugues LESAGE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 59
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_253_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 22 octobre 2026

Délibération DB-253-2026

Rapporteur : Monsieur Stéphane BRIEND

Objet : Pacte de gouvernance de Saint-Brieuc Armor Agglomération

EXPOSE DES MOTIFS

Après le renouvellement général des conseils municipaux consécutif aux élections des 15 et 22 mars 2026, un débat sur le pacte de gouvernance entre les communes membres et l'agglomération de Saint-Brieuc, ainsi qu'une délibération y relative, doivent être inscrits à l'ordre du jour du conseil d'agglomération. Si le conseil d'agglomération décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il doit l'adopter dans un délai de neuf mois à compter du 22 mars donc avant le 22 décembre 2026, après un délai de deux mois laissé aux communes pour donner leur avis sur le projet de pacte de gouvernance présenté devant votre assemblée en cette séance du conseil d'agglomération.

Le pacte de gouvernance peut prévoir notamment les conditions de mise en œuvre d'une décision ne concernant qu'une seule des communes membres, la réunion de la conférence des maires pour avis sur convocation du bureau, la création ou la gestion d'un service commun, l'organisation, le fonctionnement et les missions de commissions spécialisées associant les maires, la création de conférences territoriales des maires, les conventions de mise à disposition de services communautaires au profit des communes, les orientations en matière de mutualisation des services et les objectifs à poursuivre en matière d'égale représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Il est proposé de formaliser les principes de gouvernance proposés par le Président en concertation avec les Vice-Présidents à travers un pacte de gouvernance.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_253_2026-DE

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-11-2 ;

Le bureau statutaire saisi le 8 octobre 2026

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

PREND ACTE de la tenue du débat sur la pacte de gouvernance.

DECIDE de solliciter l'avis des conseils municipaux des communes membres de Saint-Brieuc Armor Agglomération sur le projet de pacte de gouvernance ci-annexé, avant son adoption par le conseil d'agglomération.

DECIDE que le pacte de gouvernance fera l'objet d'une évaluation après 6 mois de mise en place.

DIT qu'en application des articles L. 2121-25, L.2131-1, L. 5211-1 et R.2131-1 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera également transmise au représentant de l'État dans le département, fera l'objet d'une publication sous forme électronique et sera mise à la disposition du public sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement et ce pendant une durée minimum de deux mois.

DIT que le Président ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Présents : 59	Pouvoirs : 12	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 22 octobre 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND